

Revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils - Demande de subventions à la Caisse des Dépôts et Consignations et au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon et l'Office Public d'HLM de Besançon conduisent un travail de reconquête du quartier des Clairs-Soleils, classé en zone de redynamisation urbaine, par le biais d'actions ciblées. Afin d'apporter des fonctions diversifiées et de redynamiser la vie sociale et économique, des axes d'interventions prioritaires ont été définis en partenariat :

- développer une gestion de proximité,
- développer une politique de peuplement plus fine, rechercher des solutions aux logements vacants,
- assurer la sécurité publique,
- créer les conditions favorables permettant l'implantation de services publics de proximité et le développement de la vie sociale et associative par une plus grande présence sur le quartier des divers services (sociaux, police municipale, création d'une antenne administrative, d'une antenne postale...)

Dans ce contexte, un nouvel axe d'intervention a été retenu. Il s'agit d'aménager des lieux d'activités économiques permettant d'accueillir et de fixer des commerces, artisans, petites entreprises, services, dans le patrimoine de l'Office Public d'HLM (contribuant ainsi partiellement à la réponse à sa gestion) en profitant des avantages financiers que procure la Zone de Redynamisation Urbaine à tout entrepreneur, en faisant appel à des créateurs potentiels du site et à un prestataire de services pour les accompagner dans une démarche de création et d'installation sur le quartier et hors quartier.

Depuis plusieurs mois, les services de la Ville (Economie-Emploi-Tourisme, Urbanisme et Politique de la Ville) et les services techniques de l'Office Public d'HLM ont travaillé à l'élaboration de ce projet de création d'activités économiques sur le secteur des Clairs-Soleils et à une collaboration avec les différents partenaires concernés et financeurs.

Le programme se présente en deux parties :

Programme d'investissement

* l'aménagement de cinq lieux nécessaires dans un premier temps, pour des créateurs d'entreprises, identifiés dans le patrimoine de l'office (rez-de-chaussée d'immeubles et logements vacants). Ce dossier d'un montant de 884 000 F TTC est porté par l'Office Public d'HLM maître d'ouvrage, la Ville apportant une participation de 221 000 F aux côtés des autres partenaires financeurs :

FIV (Fonds d'Intervention Ville) et changement d'usage DDE	227 700 F
Département du Doubs	221 000 F
FISAC	152 800 F
FNADT	61 500 F
Ville	<u>221 000 F</u>
	884 000 F

Programme de fonctionnement

* l'accompagnement des créations d'entreprises piloté par le service Economie-Emploi-Tourisme sera confié à un prestataire de service (par appel à la concurrence). Afin d'assurer la réussite de l'opération et une pérennité à ces initiatives économiques, le prestataire assurera une intervention globale d'appui, d'accompagnement et de suivi sur place par une antenne décentralisée implantée au coeur de la cité, dans l'un des premiers lieux aménagés. Un cahier des charges définit les conditions de cette mission : repérer, soutenir et accompagner les initiatives économiques.

Contenu de la mission de redynamisation socio-économique du quartier des Clairs- Soleils

La Ville de Besançon confie à un prestataire de service une intervention globale d'appui à la redynamisation socio- économique du quartier des Clairs-Soleils pour une période de 24 mois. Ce prestataire devra avoir une pratique d'accompagnement de porteurs de projet. Son plan d'action devra intégrer :

* une identification des créateurs potentiels d'activités économiques sur place ou ailleurs. Repérer, toucher et orienter tous les créateurs (et non seulement ceux pouvant intégrer les premiers locaux aménagés),

* une présence effective sur le site (antenne décentralisée dans l'un des locaux aménagés par l'OPHLM) afin de répondre aux problèmes spécifiques des habitants porteurs de projets et d'offrir un service adapté,

* l'aide à l'installation de créateurs dans les locaux aménagés par l'OPHLM sur Clairs- Soleils (et en concertation avec celui-ci) ou dans d'autres locaux plus appropriés sur la Ville,

* un suivi assurant les conditions d'une pérennisation de ces activités sur le site et hors site,

* une évaluation de l'action avec les partenaires financeurs,

* cette intervention s'inscrit dans une demande de la Ville et d'autres partenaires qu'il faudra associer (exemples : chambres consulaires, commerces déjà présents sur le site, etc.).

Coût de l'opération

Il est évalué à 250 KF maximum par an (et pour une durée de 2 ans = 500 KF) et correspond à la présence sur le site de chargés de mission de diverses spécialités (finances, marché, stratégie commerciale, économie sociale).

Plan prévisionnel de financement

- Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Programme Solidarité	50 %
- FNADT (Etat)	25 %
- Ville de Besançon	25 %

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet et à autoriser M. le Maire à :

- signer le marché à intervenir après consultation,
- solliciter les subventions du FNADT et de la CDC,
- les reverser au prestataire de service retenu,
- signer les conventions à intervenir avec la CDC et le futur prestataire,
- verser dès à présent la participation de 221 000 F à l'Office Public d'HLM de Besançon pour le programme d'investissement, cette somme figurant à l'imputation 90.66.2312.89038. 30000 du budget primitif 1997 (travaux dans les quartiers prioritaires d'habitat social),
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération du prestataire de service (part Ville) au BP 1998,
- ouvrir en recettes et dépenses les financements obtenus pour la prestation de service.

«M. JEANNEROT : Je souhaite simplement faire deux observations : la première pour rappeler qu'il s'agit là d'une opération à caractère transversal sur le plan municipal, qui concerne l'urbanisme, la politique de la Ville et l'économie et que cette opération, à bien des égards, me paraît exemplaire. Elle vise, vous l'aurez compris, la redynamisation un petit peu multiforme de ce quartier des Clairs-Soleils dans le cadre d'un projet global et je dirais que ce projet nous permet d'aller au-delà des actions à caractère social et d'essayer de créer, sur ce quartier, des activités économiques. Je voudrais ajouter que ceci s'inscrit en complémentarité d'autres initiatives que nous avons engagées, à savoir la création d'une agence postale sur le quartier des Clairs-Soleils et aussi une étude pour la mise en place d'un marché de manière à dynamiser et à apporter un service supplémentaire aux habitants de ce quartier. Voilà les remarques très sommaires que je voulais ajouter.

M. JACQUEMIN : Au moment où nous avons défini le périmètre de la zone de redynamisation urbaine, nous avons tenu à ce qu'y soit comprise la zone d'activités de Palente, ceci parce qu'on pensait et on pense toujours que sur ce site de Palente, on pouvait, à travers les aides qui s'attachent à la procédure de ZRU, avoir une dynamique de création d'emplois en faveur des jeunes des quartiers difficiles. Dans le projet que vous nous soumettez là, il n'est pas fait allusion à l'action éventuelle qui serait déployée dans le quartier de Palente et en partenariat éventuel avec les employeurs de Palente. Est-ce que ça fera l'objet d'un autre rapport, est-ce que c'est une chose qui reste toujours dans votre optique ou pas ?

M. THIRIET : Je voudrais inscrire cette démarche comme l'a dit Claude JEANNEROT dans une réflexion globale sur le quartier et dire qu'en s'appuyant effectivement sur la délimitation de ZRU, nous avons essayé de faire un travail tous ensemble et d'améliorer d'une part l'image de marque du quartier, et d'autre part de diversifier ses activités. Ceci s'inscrit par un certain nombre de réalisations.

D'une part effectivement et tel que M. le Maire l'avait dit, il y a eu la mise en place d'une police de proximité qui a été très bien acceptée, non seulement acceptée mais reconnue et qui fait en ce moment un travail remarquable en liaison avec la CTB afin de rendre ce quartier plus facile à vivre, même si un certain nombre de difficultés existent toujours.

Le deuxième point, avec la délégation de Vincent FUSTER aux sports, nous avons là aussi pu commencer un travail commun sur le fonds d'aide au sport et en ce moment-même nous avançons. J'étais samedi après-midi au gymnase des Clairs-Soleils pour voir jouer l'équipe de hand-ball féminine, l'équipe senior, mais il y a aussi une équipe benjamine qui existe et il y aura au mois de janvier une équipe garçons. Donc, ce qui est très clair, c'est qu'avec l'Adjoint au Maire chargé des sports, nous avons un travail intéressant afin de mettre en place un véritable pôle d'activités sportives.

Troisième élément, en accord avec le FAS, le Fonds d'Action Sociale, nous sommes en train, dans le cadre du contrat de ville, de préparer pour 1998 une opération qui apportera un soutien spécifique en direction des décideurs économiques pour développer une action positive pour lutter contre la discrimination à l'embauche pour les habitants de ce quartier. Je crois donc qu'au niveau de la politique de la Ville, avec l'ensemble des partenaires internes et externes, nous avons là un exemple de travail qui est bien mené et je voudrais absolument dans ce domaine-là, insister sur le travail continu et acharné de Marie-Guite DUFAY qui a, de ce point de vue-là, monté avec tous nos partenaires une action continue.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je crois que travailler sur des secteurs comme Clairs-Soleils mérite de l'énergie, du temps. Ce qui nous est présenté aujourd'hui est un des éléments d'une dynamique à lancer mais d'une dynamique essentielle où la présence économique de services publics peut être réellement un des éléments de sécurité et de repère dans le quartier. Mais j'aimerais intervenir sur un autre point. M. JACQUEMIN demande ce qu'il y aura de prévu sur la zone de Palente qui a été incluse dans la ZRU. Simplement je trouve que c'est réellement dommage que l'ensemble du quartier de Palente-Orchamps n'ait pas été inscrit dans la ZRU et je souhaiterais qu'il y ait une démarche vis-à-vis de l'Etat. Quand je vois combien les commerçants, les activités qui sont actuellement sur le secteur auraient besoin d'un appui, et pourraient être aussi un des éléments d'une structuration du quartier, je souhaite réellement qu'il y ait un vrai travail vis-à-vis de la Préfecture afin qu'on puisse étendre la ZRU sur l'ensemble du quartier Palente-Orchamps. J'en ai déjà parlé, je vous ai déjà interpellé à ce sujet, je crois que c'est aussi essentiel, sinon il risque d'y avoir un déséquilibre sur le quartier où la zone économique déjà redynamisée, profite d'un certain nombre d'aides alors que le secteur d'Orchamps n'en a pas. J'insiste sur ce point-là.

M. JEANNEROT : Je crois que Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a répondu en partie à l'observation de M. JACQUEMIN. Simplement deux brèves remarques : la première pour dire que cette opération que nous conduisons sur le quartier des Clairs-Soleils, est bien une opération que nous voulons exemplaire pour exploiter, dans tous ses aspects justement, le statut de ZRU de ce quartier et pour essayer de le requalifier, notamment sur le plan économique. Nous attendons donc beaucoup de ces initiatives. Deuxièmement par rapport à Palente, je tiens à vous préciser -nous étions d'ailleurs ce matin en réunion de syndicat des industries de Palente- que nous exploitons là aussi, au mieux que nous pouvons, la position de ZRU du site de Palente puisque l'ensemble des surfaces ou la quasi-totalité des surfaces désormais sont affectées à des activités industrielles ou artisanales.

M. LE MAIRE : Cela signifie que l'espace industriel de Palente est pratiquement bouclé, il est complet cette fois, grâce à l'attractivité d'une ZRU. Il y a eu plusieurs demandes ces temps-ci de petites entreprises intéressées parce que c'est une ZRU. Donc c'est intéressant et je crois que c'est pratiquement terminé. Courant 1998, le syndicat n'aura plus lieu d'être, en tout cas pour cette zone-là, et il aura été très largement équilibré puisque les collectivités Chambre de Commerce et Ville qui avaient fait des avances seront remboursées.

M. JACQUEMIN : Je prends acte avec plaisir du fait que le classement en ZRU de Palente a eu un effet très positif sur l'emploi dans ce secteur et je souhaite aussi que la dynamique qui s'est installée profite aussi aux gens du quartier, qu'il y ait un peu une priorité à l'embauche dans le cadre des activités qui sont développées là, pour les jeunes du quartier de Clairs-Soleils. Ce n'est pas forcément la délimitation de zone. Si vous englobez les HLM, ça ne vous donnera pas d'emploi. L'important c'est effectivement que dans ce qui est classé actuellement et qui constitue la zone d'activité, il y ait une bonne intelligence avec les gens du quartier afin que les embauches leur soient réservées. Voilà la remarque que je voulais faire.

M. LE MAIRE : Il est bien difficile de demander à des entreprises d'embaucher telle ou telle personne.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Simplement, quand on regarde la réalité du quartier Palente-Orchamps, il y a un certain nombre de secteurs, de commerçants, qui aux Orchamps en particulier, portent une activité. Il y aurait la possibilité dans d'autres secteurs de le développer et moi j'insiste sur le fait qu'il n'y ait pas uniquement dans un tout petit secteur une possibilité. Le principe de la ZRU, au départ, c'était de créer dans les quartiers en grande difficulté une dynamique où il y aurait des emplois et des activités économiques. Et là quand on regarde ces deux quartiers : Palente - Orchamps, Orchamps a toute sa place dans la ZRU parce qu'il y a des capacités non pas de logements mais de développement économique.

M. LE MAIRE : Nous comptons sur l'efficacité de nos députés pour arriver à déterminer cela. A vous de jouer, avec notre appui bien sûr».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville, Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.